Association Gymnique les Kerhorres

Charte des sections sportives (collège Camille Vallaux et collège lycée Charles de Foucault) et l’Association Gymnique les Kerhorres

*(de la 6eà la terminale)*

Les classes sportives de l’Association Sportive les Kerhorres ont pour ambition de proposer des conditions privilégiées aux gymnastes pour réussir sportivement et scolairement.

Le gymnaste/élève qui intègre ce dispositif doit partager cette ambition de réussite.

**Pour atteindre ces objectifs, un certain nombre de règles semblent primordiales :**

**Régularité de l’entraînement :**

La régularité de l’entraînement est essentielle à la réussite sportive.

Toute absence à un entraînement devra être excusée par les parents ou représentants légaux par écrit (mail ou SMS) auprès du responsable technique avant celui-ci (ou dans les 24h qui suivent si l’absence ne pouvait être anticipée).

Aucune excuse d’absence pour « fatigue » ne sera acceptée sauf accord préalable de l’entraîneur pour ce repos.

Le responsable technique du club tiendra un relevé des absences (excusées et non excusées) qui pourra être communiqué au besoin à l’établissement scolaire avant chaque conseil de classe ou bulletin intermédiaire. Ce relevé pourra également être communiqué par mail aux parents ou représentants légaux.

Le non-respect de cette obligation de présence est de nature à remettre en cause le maintien dans les classes sportives. À partir de la troisième absence non valablement excusée, un avertissement sera donné à l’élève/gymnaste et communiqué aux établissements scolaires.

**Ponctualité :**

La ponctualité est essentielle au respect du groupe et à la réussite sportive.

Les horaires exacts des entraînements sont communiqués en début d’année. Ces horaires correspondent aux heures de début de séance. L’élève/gymnaste doit être en tenue avec son matériel, prêt à débuter l’entraînement.

Tout retard à un entraînement devra être excusé par les parents ou représentants légaux par écrit (lettre ou SMS) auprès de l’entraîneur responsable du groupe avant celui-ci (ou dans les 24h qui suivent si le retard ne pouvait être anticipé).

L’entraîneur a toute autorité pour prendre des sanctions immédiates envers le retardataire pendant l’entraînement. À partir du troisième retard non valablement excusé, l’élève/gymnaste pourra effectuer un entraînement complémentaire dans un groupe de son niveau (autant que possible) suivant le choix de son entraîneur afin de rattraper le retard sportif engendré par ses retards.

Aucun élève/gymnaste ne sera autorisé à quitter prématurément un entraînement en l’absence d’une autorisation écrite de ses parents ou représentants légaux.

**Santé :**

Les élèves/gymnastes ne sont pas autorisés à absorber des substances complémentaires en dehors de prescriptions médicales.

Les élèves/gymnastes s’engagent à ne pas consommer d’alcool, de tabac ou de drogue (quelle qu’en soit la nature) au cours des différentes actions sportives : compétitions et stages.

Au-delà, la réussite sportive est indissociable d’une bonne hygiène de vie. Les élèves/gymnastes sont encouragés à :

* manger équilibré
* se coucher tôt
* ne pas consommer d’alcool, de tabac ou de drogue

S’il apparaît qu’un élève/gymnaste consomme régulièrement de l’alcool, du tabac ou de la drogue, le responsable technique pourra mettre fin au parcours du gymnaste dans la section sportive de l’Association Sportive les Kerhorres.

**Matériel :**

Le gymnaste se présente à l’entraînement et en compétition avec le matériel adéquat :

• *À* ***l’entraînement :***

La non-présentation de ce matériel peut entraîner l’exclusion des entraînements.

L’élève/gymnaste peut bénéficier d’un casier personnel dans le bureau des encadrants pour ranger son matériel. L’élève/gymnaste doit fournir le cadenas. La gourde fait partie du matériel obligatoire.

À partir du deuxième oubli de matériel ayant pour conséquence l’impossibilité de réaliser l’entraînement dans des conditions normales, l’élève/gymnaste pourra effectuer un entraînement complémentaire dans un groupe de son niveau (autant que possible) suivant le choix de son entraîneur afin de rattraper le retard sportif engendré par ses oublis.

 • ***En compétition :***

L’élève/gymnaste se présente avec son équipement complet. Il doit porter les couleurs du club pendant toute la durée de la compétition. En compétition individuel, les élèves/gymnastes peuvent matcher avec leur propre tenue, seule la veste du club est obligatoire.

L’élève/gymnaste a l’obligation de se rendre disponible pour représenter le club au niveau de pratique auquel il évolue.

L’élève/gymnaste devra représenter son établissement scolaire sur les compétitions UNSS ou UGSEL (collège ou lycée) quand il sera sollicité et s’acquitter de la licence et des frais de déplacement éventuels auprès de son établissement scolaire.

En cas d’absences répétées d’un élève/gymnaste qui engendrent des frais de forfaits et d’annulations de déplacements, les amendes seront à la charge des familles.

L’élève/gymnaste qui refuse de se présenter à une compétition sera radié de la section sportive de l’AGK pour non-représentation du club. Cette règle sera strictement appliquée si la compétition refusée est une sélection départementale, régionale ou nationale.

Les entraîneurs font le choix des différents engagements et peuvent consulter les élèves/gymnastes concernés. Ces choix sont décidés lors de la commission technique (composition des compétitions par équipes, présentation des élèves/gymnastes aux compétitions individuelles).

Le niveau de référence des élèves/gymnastes n’implique pas la présentation systématique aux compétitions. Elle est avant tout déterminée par l’investissement du gym à la période de ladite compétition et de son état d’esprit et de forme pour représenter au mieux son club.

En cas de litige, les entraîneurs peuvent proposer des épreuves de barrages quelque temps avant la compétition.

**Dispositions Compétitions**

Une réunion **obligatoire** avec les parents sera organisée en décembre 2025 pour tous les groupes sans **exception** animée par la commission compétitions, en présence d’un des co-présidents.

**La tenue de gymnastique** du club est obligatoire pour les groupes de compétitions en équipe, et est à la charge des familles :

**Compétitions en équipes**

* Les parents véhiculent leurs enfants ainsi que les encadrants et les juges (dans ce cas un justificatif pourra être fourni aux parents pour déduction fiscale, dons aux associations) sur les lieux de compétition. Les frais de déplacement de l’adhérent ne sont pas pris en charge par l’AGK sauf organisation spécifique ou mesure exceptionnelle à l’initiative et **uniquement à l’initiative** du bureau de l’AGK.
* Hors région, l'hébergement est pris en charge par l'AGK pour les élèves/gymnastes. Les frais de déplacement et les frais de restauration sont à la charge des familles
* Le covoiturage pourra être organisé et encouragé à l'initiative des parents.

**Compétitions individuelles**

* Les frais de déplacement, d’hébergement et de restauration sont à la charge des familles.

**Stages**

Sur chaque vacances scolaires, une semaine à la journée est prévue.

Fin septembre, les parents sont destinataires d’un mail de la part du responsable technique pour les informer de la semaine retenue pour les vacances de Toussaint, Noël et Février. Concernant les vacances de Printemps, les dates retenues dépendront des finales éventuelles et des résultats.

Il est rappelé que les priorités dans la mise en place de ces stages sont : la continuité, la sécurité, la qualité de l’entraînement, le respect des réglementations et la cohésion du groupe.

Ces stages pendant les vacances sont obligatoires et ont pour but de compléter le travail de la saison sportive.

Toutes absences devront être justifiées et accompagnées d’un justificatif écrit après accord exceptionnel de l’entraîneur.

**Comportement des gymnastes :**

***Généralités***

Le groupe est un des vecteurs de la réussite lorsqu’il permet une dynamique profitable à chacun de ses membres. La vie du groupe est fondée sur le respect.

Pour être respecté, il faut respecter les autres et son environnement.

D’une manière générale, l’élève/gymnaste se doit d’être poli et courtois et de respecter les entraîneurs, les dirigeants, les adhérents de l’AGK et les installations sportives. Il fait part aux responsables du club des problèmes qu’il peut rencontrer.

Les élèves/gymnastes se doivent de respecter leur entraîneur, qu’il soit leur entraîneur régulier ou un intervenant occasionnel, en particulier :

* Écoute des consignes.

L’élève/gymnaste a le droit de demander des explications complémentaires à condition d’avoir écouté en silence les premières indications.

* Application scrupuleuse des consignes données par l’intervenant.

Il doit respecter ses camarades d’entraînement quel que soit leur niveau de pratique, en particulier :

* Toute moquerie ou mise à l’écart d’un membre du groupe est prohibée. Les élèves/gymnastes se doivent encouragements mutuels dans la réussite comme dans l’échec à l’entraînement comme en compétition
* Faire silence lorsque l’entraîneur parle pour que tout le monde puisse écouter (consignes, …)
* Le racket est formellement interdit aussi minime soit-il (bonbons, utilisation du portable ou des jeux électroniques…)

Il doit respecter les affaires des autres et les installations mises à sa disposition. Aucune dégradation ou manquement à la propreté ne sera toléré.

***En compétition***

L’élève/gymnaste recherche la performance. Il représente l’Association Gymnique les Kerhorres.

Il doit leur faire honneur par son engagement et son esprit sportif. Pour cela :

* Il se présente à l’heure de convocation avec tout son équipement.
* Il dit bonjour et respecte les officiels et leurs décisions.
* Il s’échauffe en respectant les consignes de l’entraîneur.
* Avant ses épreuves, il se concentre, suit la compétition pour savoir quand son épreuve a lieu et encourage ses camarades.
* Durant l’épreuve, il donne le meilleur de lui-même quel que soit l’enjeu de la compétition et quel que soit son état de forme.
* En cas de récompense, l’élève/gymnaste se présente au podium dès qu’il est appelé en portant les couleurs du club. Il félicite les autres gymnastes.
* Durant toute la durée de la compétition, il respecte l’échauffement, la concentration et la récupération de ses camarades.

En compétition, le chahut n’est pas compatible avec la performance. Les élèves/gymnastes n’ont pas à quitter le plateau de compétition (vestiaire ou gradins inclus) durant une compétition sauf éventuellement avec l’autorisation de son entraineur.

Tout écart de conduite à l’entraînement ou en compétition ainsi que les éventuelles sanctions seront notées par l’entraîneur qui a toute autorité pour prendre les mesures immédiates qu’il jugerait nécessaires pendant l’activité sportive. Si le comportement de l’élève/gymnaste n’évolue pas, le relevé des écarts de conduite sera communiqué aux parents et l’entraîneur pourra saisir le bureau du club.

Les écarts de conduite en déplacement seront plus sévèrement sanctionnés par l’Association Gymnique les Kerhorres et remettent en cause la participation à de futurs déplacements.

***Dans les vestiaires :***

Dans les vestiaires, l’élève/gymnaste est sous sa propre responsabilité, le vestiaire étant interdit aux adultes. Il se doit d’adopter un comportement irréprochable.

Les vestiaires ne servent qu’à se changer. L’élève/gymnaste n’a pas à y stationner plus longtemps que le strict nécessaire.

Tout écart de comportement constaté sera sanctionné par le bureau sans avertissement préalable. En particulier :

* Les chahuts sont prohibés. Les atteintes à l’intégrité physique et/ou psychologique de gymnastes et les dégradations matérielles seront lourdement sanctionnées.
* Les « blagues » visant à déplacer, cacher ou jeter à terre les affaires des autres sont formellement interdites.

Chaque saison, l’accès à la classe supérieure et la poursuite en Section Sportive Scolaire est conditionné par des bilans :

* Scolaires
* Sportifs
* Comportementaux

Les principes énoncés dans cette charte ne se substituent pas aux règlements intérieurs des établissements scolaires fréquentés ni à ceux du gymnase Yves BOURHIS mais s’y additionnent.

Les élèves/gymnastes et leurs parents ou représentants légaux s’engagent avoir pris connaissance de ces différents règlements s’ils existent.

Les élèves/gymnastes et familles s’engagent à avoir pris connaissance du règlement du club à chaque début de saison affiché dans la salle Yves BOURHIS ou sur simple demande au secrétariat du club agk.club@gmail.com

Le Conseil d’Administration de l’Association Gymnique les Kerhorres adhère à l’ensemble de ces valeurs et veille à ce que l’encadrement des classes sportives soit dans les mêmes dispositions.

**Engagement de l’élève/gymnaste :**

Je soussigné ………………………………………………….. déclare avoir lu attentivement et compris la charte des sections sportives. J’adhère à ces principes dont je comprends l’importance pour ma réussite sportive et scolaire et m’engage à les respecter.

J’ai conscience que je suis un acteur à part entière de la vie de l’Association Gymnique les Kerhorres .

Fait à ………………………., le………………………..

Signature

**Engagement des parents ou responsable légaux :**

Je soussigné………………………………………………….. déclare avoir lu attentivement et compris la charte des classes sportives. J’adhère à ces principes et je soutiendrai …………………………………………... dans sa démarche sportive et scolaire.

J’ai conscience que l’Association Gymnique les Kerhorres est une association qui ne peut vivre sans la participation de chacun. Je m’engage à respecter le travail des éducateurs sportifs et le temps des bénévoles de l’association.

Fait à ………………………., le………………………..

Signature

**Le bureau de l’Association Gymnique les Kerhorres** prend acte de l’engagement de l’élève gymnaste, ainsi que des parents ou responsable légaux et s’engage à vérifier que les engagements tenus par chacun s’appliquent, dans le respect des valeurs de l’Association Gymnique les Kerhorres.

Fait à ………………………., le………………………..

Signature